



# Renaturation des rivières



## Qu'est-ce que la renaturation des rivières ?

Durant de longs siècles, les rivières furent des alliées non négligeables pour l'Homme, tant d'un point de vue économique, agraire que social. Mais les civilisations grandissantes et les évolutions techniques évoluant du même fait, les rivières sont devenues des milieux gênants, occasionnant inondations et maladies. Afin de pallier ces diverses problématiques, une solution simple s'est imposée : la canalisation des cours d'eau. Cette technique est aujourd'hui largement décriée, laissant place à une nouvelle solution : la renaturation des rivières.

## Des avantages hydrauliques

L'idée d'une rivière en grande ligne droite peut laisser penser que plus l'eau coule rapidement, plus le risque d'une inondation est faible. Bien au contraire. Plus le débit et la vitesse de l'eau sont importants, plus le risque d'inonder les communes situées en aval de la rivière est fort.

Dans ce contexte, la renaturation des rivières offre divers avantages :

- une vitesse d'écoulement moindre. En effet, la création de méandres freine la vitesse des eaux, du fait de la sinuosité de la rivière.
- une dépollution des eaux. La flore associée aux milieux aquatiques possède la caractéristique de dépolluer (dans une certaine mesure) les eaux de la rivière.
- une zone d'expansion de crue. Effectivement, lors d'une opération de renaturation, une aire naturelle peut éventuellement, lorsque cela est possible, être conservée aux alentours de la rivière. Cela permet, en cas de forte pluie, d'inonder ces zones sans impacter les zones urbaines.

## Des avantages pour la faune et pour la flore

La bétonisation des rivières est loin d'être favorable au développement des espèces faunistiques et floristiques. Manque de terre, vitesses des eaux trop fortes, etc. ne laissent pas de place à la biodiversité. La renaturation des rivières aura pour avantages de réintroduire des espèces inféodées aux milieux aquatiques et semi-aquatiques, tout en offrant :

- une stabilisation des berges grâce à la flore implantée ;
- des zones d'habitats pour les différentes espèces faunistiques vivant dans ces milieux ;
- des zones de reproduction, grâce aux sédiments présents dans le lit de la rivière mais également grâce aux méandres présents tout le long du cheminement de la rivière ;
- une absorption de l'eau par les bryophytes (mousses) qui permet de retenir l'eau en période de crue et de la restituer en période d'étiage (période sèche).

**La rivière est un milieu vivant à part entière qui vit et évolue dans le temps.**



Rainette verte - Le Vignois - Gonesse



Agrion Jouvencelle - Petit Rosne - Sarcelles Village

Héron - Le Vignois - Gonesse



### Bon à savoir

La France est soumise à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui est une Directive Européenne. Cette dernière a pour objectif la protection de la ressource en eau douce, salée, souterraine, etc. et vise, notamment, à prévenir et à réduire la pollution de l'eau ainsi qu'à l'amélioration des écosystèmes aquatiques.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique  
des Vallées du Croult et du Petit Rosne  
Rue de l'eau et des enfants  
95500 BONNEUIL-EN-FRANCE

Accueil: 01 30 11 15 15  
Télécopie: 01 30 11 16 89  
Courriel: [info@siah-croult.org](mailto:info@siah-croult.org)  
[www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)



@SIAH\_Croult  
siahcroult